

Bulletin d'informations Municipales

Le mot du Maire

« A un moment où l'on constate que toutes les ressources extérieures (dotations de l'Etat, des collectivités, etc.) ne peuvent que décroître, la commune de Turenne va aborder cette période avec une situation financière excellente, garante de son développement et de son indépendance » disions.-nous dans notre profession de foi de mars 2014.

D'ores et déjà, des éléments concrets viennent étayer ces propos ; en voici quelques exemples :

Entre 2012 et 2014, la dotation globale de fonctionnement de l'Etat a diminué de 12 500 € (2.5 %), une nouvelle baisse est annoncée pour les deux prochaines années au moins.

Alors que les subventions pour l'entretien de la voirie communale se situaient entre 30 à 35 % des dépenses HT, une dotation unique de 22 000 € nous a été attribuée pour la totalité de la mandature.

Les subventions pour l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public ont diminué des 2/3 pour se situer à 25 % du montant HT des dépenses. Jusqu'à quand ?

Parallèlement, nous avons dû mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires qui génère près de 8 000 € de charges de personnel supplémentaires pour la seule surveillance des enfants. Il nous reste à organiser les activités périscolaires qui auront aussi un coût.

Notre budget de fonctionnement va pouvoir absorber ces manques et nous n'augmenterons pas les taux d'imposition communaux.

Mais, ici comme ailleurs, il ne peut y avoir de « miracle budgétaire » ; c'est notre capacité d'autofinancement qui sera amputée d'autant et par voie de conséquence, les investissements qui devront être ajustés aux moyens dont nous disposerons.

Heureusement, notre commune n'est pas endettée, elle aura même 0 € de dette à la fin de cette année.

Je suis aussi en mesure de vous affirmer que les lourdes dépenses engagées pour la restauration de la Grange Rouge sont autofinancées. Cette situation financière très saine nous donne des marges de manœuvre pour mettre en œuvre de nouveaux projets à commencer par la restauration complète de la mairie.

Une formule récente de l'association des maires de France indiquait que « les maires bâtisseurs doivent devenir des maires gestionnaires ». A notre modeste niveau, depuis 2001, nous avons été gestionnaires et bâtisseurs et nous continuerons à veiller à cet équilibre fondamental tout au long de ce mandat.

Sommaire du Numéro 2

- Pages 2 à 5 : La page des Associations
- Pages 6 à 19 : Comptes-rendus du conseil municipal
- Page 20 et 21 : Le Conseil Municipal vous informe...
- Page 22 et 23 : Informations diverses
- Page 24 : Rapport annuel Syndicat Roche-de-Vic

Mairie de Turenne
Tél : 05 55 85 91 15
mairie@turenne.fr
www.turenne.fr

LES AMIS DE TURENNE

Pour les Amis de Turenne, une saison bien remplie !

Ouverte fin mai par un premier concert, la saison des Amis de Turenne s'est achevée le 24 août par **l'assemblée générale de l'association**, qui a réuni une cinquantaine de personnes à la Grange Rouge pour une **conférence donnée par Mme Guély** (dont le texte sera disponible dans la revue archéologique et historique de la Corrèze), suivie par un apéritif dinatoire où se sont retrouvées environ quarante personnes.

Suivant les vœux de la dernière assemblée générale, le bureau a fait en sorte de prévoir des activités à la fois innovantes et susceptibles de réunir un public nombreux, de chercher la meilleure qualité possible des spectacles et des concerts, de retrouver les origines de l'association en faisant en sorte d'intéresser à ses activités la population résidente de Turenne.

De fait, l'association a pu organiser cet été et accueillir :

- **4 expositions**, dont celle de l'association des artistes de Turenne (150 a 300 visiteurs/jour), de mi-juillet à début septembre
- **1 pièce de théâtre** à la Grange Rouge (80 spectateurs)
- **5 concerts** : 3 à la Chapelle des Capucins et 2 à la Collégiale (80 a 180 auditeurs)
- Le premier **Salon du livre de Turenne** (1000 visiteurs)
- Un **"Jazz pique-nique"** à la Grange Rouge (240 adultes)

On imagine bien tout le travail de préparation, organisation, accueil, gestion...

L'Association remercie chaleureusement tous les acteurs, musiciens, exposants, organisateurs, ainsi que la Mairie et la Paroisse, et vous donne rendez-vous pour de prochaines activités.

Le Président
Jacques Levard

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Bonjour à toutes et à tous,

Nous voici réunis pour cette nouvelle année scolaire 2014-2015. Les enfants ont repris le chemin de l'école avec les nouveaux rythmes scolaires. Cela demande évidemment, une adaptation certaine pour tout le monde, afin que tout se mette en place petit à petit.

En attendant, nous allons faire le bilan de l'année précédente et pour cela nous vous donnons rendez-vous à notre assemblée générale qui aura lieu **le vendredi 3 Octobre à 19h00, à la salle polyvalente** (au-dessus de la mairie).

Bien entendu nous comptons sur votre présence afin de nous soutenir et nous faire part de vos idées pour les projets à venir.

La Présidente et le bureau

LA PETANQUE TURENNOISE

La Pétanque Turennoise compte à ce jour 25 licenciés, soit une augmentation de 4 membres de plus. La saison 2014 a été bien remplie par des championnats doublettes, triplettes et vétérans organisés par le comité départemental de la Corrèze. Le club s'est bien comporté dans l'ensemble de ces compétitions.

Deux concours vétérans ont été organisés au boulodrome municipal avec convivialité et sérieux.

Dans l'année, le club a organisé son concours de belote, son loto (qui a été une réussite dans la nouvelle salle à la Grange Rouge), ainsi que son concours de pétanque suivi de son traditionnel "repas champêtre" dansant début août, qui a connu un vif succès grâce au savoir-faire d'un des licenciés de l'association.

Comme tous les ans, la journée "Brocante-vide grenier" organisée à Turenne-Gare a encore été grandiose avec ses 150 exposants et une foule venue chiner tout au long de cette journée ensoleillée.

Les membres du bureau remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.

La PETANQUE TURENNOISE organise son assemblée générale **le vendredi 24 octobre à 17h30 à la salle polyvalente.**

Le bureau

TURENNE GYM VITALITE

Les adultes apprécient le tonus dispensé par la gymnastique d'entretien, la détente et le rajeunissement physique et mental que procure ce sport.

L'animatrice de Turenne Gym Vitalité conjugue des techniques de danse et de gymnastique : souplesse, coordination, travail au sol, sauts, étirements du travail à l'élastique.

La gymnastique regroupe un ensemble très varié d'exercices et de méthodes de conditionnement physique.

En fonction du niveau et des éventuelles pathologies articulaires, on adapte l'intensité de la pratique et les méthodes.

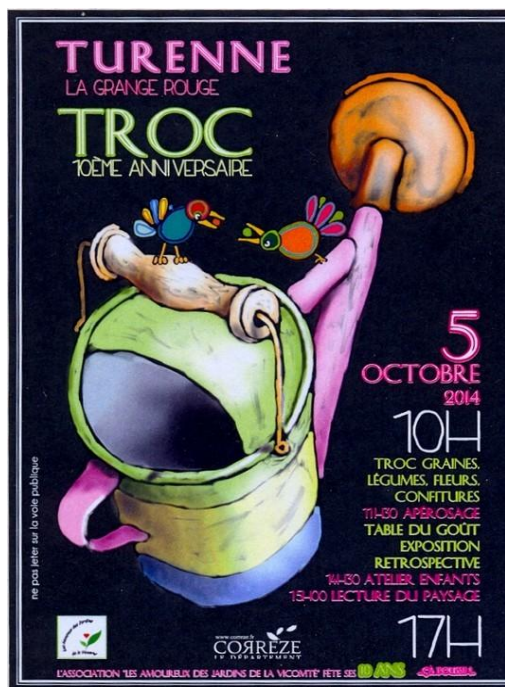
Les bienfaits physiologiques et physiques d'une telle activité pour les adhérentes sont nombreux :

- ralentissement du processus d'arthrose articulaire
- diminution des douleurs musculaires
- amélioration de l'équilibre, de la souplesse...

Les cours ont lieu tous les mercredis de 19h15 à 20h15 à la salle polyvalente.
On espère vous y voir.

Contact : Hélène Crespel (06 52 35 87 97), Nathalie Brisson (06 24 54 17 05), Anne Senepart (06 79 42 01 32).

LES AMOUREUX DES JARDINS DE LA VICOMTE



A l'occasion de son **troc d'automne**, l'association "Les Amoureux des Jardins de la Vicomté" est heureuse de vous inviter à fêter ses **10 ans**, le dimanche 5 octobre 2014 de 10h à 17h, à la Grange Rouge.

Au programme :

Troc graines, légumes, fleurs, confitures, table du goût, exposition rétrospective...

14h30 : atelier enfants

15h : lecture du paysage

Un vin d'honneur sera servi à 11h30. Les adhérents et le comité directeur comptent sur votre présence pour fêter dignement cet événement.

La Présidente

LA TURENNOISE

L'association La Turennoise organise sa randonnée nocturne "Turennoise by night" le 11 octobre 2014 : circuit à pied (8 km) ou à VTT (23 km), et soupe à l'oignon à l'arrivée.

Départ de la Chapelle des Capucins à 20h.

Inscriptions (6 €) avant le 9 octobre, dans la mesure du possible, par mail à l'adresse suivante : laturennoise@gmail.com.

LES VISCOMTINS

En voyage sur la Côte Varoise du 13 au 16 Octobre avec le beau temps.

Le repas de fin d'année aura lieu le 23 Novembre au Restaurant « la Barbacane » à Curemonte.

On compte sur vous les adhérents !!!!

Le Bureau.

TURENNE PASSION

La saison d'été s'est terminée par notre dernière animation, **la soirée Cabaret** qui a connu un franc succès à la Grange Rouge. Ce site prêté généreusement par la municipalité aux associations, nous incite à persister à utiliser ces lieux.

Petit bilan des animations écoulées :

L'exposition « Herbière fleurs sauvages », salle Eléonore de Bergh, du 14 juin au 14 juillet a été apprécié des visiteurs et des Turennois.

La Fête de la musique avec deux groupes de musiciens, et améliorée par les grillades de Turenne Passion a rempli la place du Belvédère jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Le 11^{ème} vide-grenier autour de l'église, malgré une météo peu favorable a eu le mérite de rassembler une soixantaine de participants sur 400 m de stands.

La soirée « entrecôtes frites » animée par l'orchestre Air.T.T à la Grange Rouge a réuni 150 personnes.

Le cinéma de plein air diffusé au groupe scolaire, avec à l'affiche « De l'autre côté du périph » a conquis tous les spectateurs, petits et grands.

L'exposition photos de Colette ALIX et Claude CHANSARD « le SRI LANKA et le MAROC » à la Chapelle des Capucins a su captiver comme à l'habitude les Turennois et les touristes.

Nos prochaines animations :

Exposition Champignons en collaboration avec « les Amoureux des Jardins de la Vicomté » à la Grange Rouge à l'occasion de leur 10^{ème} anniversaire le 5 octobre.

Soirée Théâtre le 18 octobre à la Grange Rouge « Moi le mot » mise en scène de Denise SCHROPFER avec Eva FREITAS (une Turennoise), Rebecca FORSTER et Aurélien VACHER.

Soirée Beaujolais le vendredi 21 novembre (avec Mique et petit salé) et nous finirons l'année par **la dégustation d'huîtres** place du Belvédère le dimanche 21 décembre.

Turenne Passion remercie ses adhérents, nouveaux et anciens, ainsi que tous les acteurs de leur réussite, bénévoles, public et élus.

Le bureau de Turenne Passion

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 17 AVRIL 2014 à 20 heures 30

Membres présents :

M. Y. Gary, Mr JP. Clergeau, Mme M. Batut, Mr J. Levard, Mr G. Courdurié, Mr Estivie, Mme Lafaye, Mr Guillaume, Mme Duarte, Mr Beylie, Mr Boubert, Mme Crespel, Mme Geoffre,
Absente, excusée : Melle S. Chambon (pouvoir à V. Geoffre)
Absent : Mr J. Claval
Secrétaire de séance : Mr N. Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE du JOUR :

• **Budget Primitif 2014 Commune (fonctionnement – investissement) :**

Monsieur le Maire présente en détail le projet du budget primitif 2014 aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Un document détaillé est remis à chaque conseiller municipal.
Après examen et discussion, le conseil municipal approuve, à l'unanimité :

Le budget de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes
à la somme de : **739 105,38 €**

Le budget d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes
à la somme de : **855 905,42 €**

Les taux de base des impôts n'ont pas été modifiés.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce budget primitif 2014.

• **Budget Primitif 2014 local commercial (fonctionnement – investissement) :**

Monsieur le Maire présente le projet du budget annexe, concernant le local commercial de la maison Dubois.

En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **7 651,88 €**

En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **2 600,00 €**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce budget annexe concernant le local commercial.

• **Demande de subvention P.L.U. auprès du Conseil Général :**

Le conseil municipal du 27 août 2013 a lancé l'élaboration d'un PLU sur notre commune.

Après avoir élaboré le cahier des charges en collaboration avec la DDT, nous avons lancé l'appel public à concurrence.

Le conseil municipal a, au cours de la réunion du 18 février 2014, retenu la candidature du bureau d'études GHECO-WAGON à La Rochelle (17).

Mais il était convenu, que compte tenu de la proximité des échéances électorales, aucun démarrage de l'étude ne se ferait avant le renouvellement des conseils municipaux.

Désormais, le travail peut commencer.

En complément de l'aide de l'Etat au titre de la DGD, nous souhaitons solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal :

- confirme le lancement du PLU,
- sollicite auprès du Conseil Général une aide à hauteur de 20% du montant H.T. du coût de

- l'opération,
- valide le plan prévisionnel de financement ci-après :

Dépenses :

- Prestations du bureau d'études GHECO-WAGON	44 315,00 €
- Autres frais (annonces officielles, informations réunions publiques, élaboration et diffusion de documents, etc...)	10 000,00 €

Montant H.T.	54 315,00 €
Montant TTC	65 178,00 €

Recettes :

- Subvention Etat	31 500,00 €
- Subvention Conseil Général (20%)	10 863,00 €
- Autofinancement	22 815,00 €

Montant TTC	65 178,00 €
--------------------	--------------------

- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents permettant de mettre en œuvre l'opération.

• **Participation communes extérieures aux dépenses de fonctionnement de la maternelle et du primaire :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention avec les communes de LIGNEYRAC, NOAILHAC concernant la participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement de la maternelle et du primaire de TURENNE.

Le montant est fixé à **858,50 €** par enfant, pour l'année scolaire 2013/2014, soit identique à l'année précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- autorise le maire à signer ces conventions avec les deux communes.

• **Aliénation d'un chemin rural :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 octobre 2013, qui a décidé l'aliénation d'un chemin communal à « La Parouterie » au profit de Mr Laurent FARFAL,

Vu l'arrêté du maire en date du 10 février 2014 ouvrant une enquête publique sur ce projet,

Vu les conclusions rendues par le commissaire enquêteur en date du 05 avril 2014,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'avis favorable du commissaire enquêteur, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de céder à Mr Laurent FARFAL, le tronçon de chemin communal tel qu'il figure sur l'extrait du plan cadastral,
- de confier à Maître SIDOUX, Notaire à Meyssac (19), la préparation de l'acte notarié dont le coût est à la charge de Mr Laurent FARFAL,
- de confirmer que les frais de géomètre sont à la charge de l'acquéreur,
- de fixer le prix de cession à 0,5€/m2,
- de donner pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

- **Modification du tableau des emplois :**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- **la suppression** d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe, à raison de 24 heures hebdomadaires (24/35^{ème}),

- **la création** d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires (24/35^{ème}).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la suppression et la création d'emplois ainsi proposés.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{ER} Septembre 2014 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe,

Ancien effectif : 0 Nouveau effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois sont inscrits au budget, article 6411.

- **Modification de la régie de location des salles :**

Préambule :

La Commune a institué une régie de recettes pour la location de la Chapelle des Capucins et de la Salle Polyvalente le 7 juillet 2004.

Désormais, la commune dispose d'une nouvelle salle multifonctions à la Grange Rouge qui peut aussi être louée.

Il convient donc d'inclure ce nouvel équipement dans la régie de recettes.

Le Conseil Municipal de TURENNNE,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°97-1259 du 29 décembre 1997 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités et établissements publics locaux,

Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes des communes, ainsi que le montant des cautionnements imposé à ces agents,

DECIDE :

Article 1^{er} – Il est institué auprès de la commune de TURENNE une **régie de recettes pour l'encaissement des droits de location de la salle polyvalente, de la salle des Capucins et de la Grange Rouge** (imputation comptable : article 752). Les tarifs, affichés à la Mairie de TURENNE, sont adoptés chaque année par délibération du Conseil Municipal

Article 2.- Cette régie est installée à la Mairie de TURENNE (secrétariat) 19500

Article 3.- Le régisseur fournit à l'usager concerné, contre paiement du prix de la location et dépôt de chèque de caution dont le montant est fixé par délibération du Conseil Municipal, une quittance justifiant de son droit qui lui permettra de prendre possession de la salle. Un état des lieux sera effectué afin de lui restituer son chèque de caution . Le chèque de caution sera conservé par le régisseur dans la mesure où il sera rendu dans un délai inférieur ou égal à huit jours ; au-delà, il sera transmis pour encaissement à la Trésorerie de Meyssac qui remboursera la caution suite à un état des lieux n'appelant aucune observation.

Article 4.- Le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est de **1 000,00 €**.

Article 5.- Un fonds de caisse d'un montant de **100,00 €** est mis à disposition du régisseur.

Article 6.- Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées au moins tous les mois dans le respect du plafond d'encaisse (numéraire) qui lui est astreint, et lors de sa sortie de fonction. Ces versements s'effectuent à la Trésorerie de MEYSSAC. Les chèques bancaires reçus seront adressés une fois par semaine à la Trésorerie pour encaissement rapide.

Article 7.- Le régisseur sera désigné par le Maire, sur avis conforme du comptable.

Article 8.- Le régisseur est dispensé de contracter un cautionnement.
Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 9.- Les recouvrements des produits seront effectués en numéraire et par chèques contre remise de quittances.

Article 10.- Le Maire de TURENNE et le comptable assignataire sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES :

Diminution de consommation des pesticides. :

Suite à une réunion de formation qui a eu lieu à Ayen en octobre 2013, l'Agence Adour Garonne nous a proposé l'élaboration d'un diagnostic pour diminuer, voire supprimer ces produits... Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis de principe du conseil avant de solliciter les bureaux d'études pour effectuer ce diagnostic et établir un devis. Ce dossier sera ensuite remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Aire de loisirs à Turenne-Gare :

D.Duarte, conseillère municipale, s'est renseignée concernant l'aménagement de l'aire de jeux à Cavagnac. C'est une entreprise fixée à Andernos qui a effectué cet aménagement.

La commission vie associative et cadre de vie se réunira en présence de cette personne dès qu'un rendez-vous aura pu être arrêté.

JP. Clergeau, adjoint, signale que le Sirtom a installé des colonnes semi-enterrées au Groupe Scolaire. Toute personne intéressée pour apporter les ordures ménagères à cet endroit doit faire la demande pour avoir un badge (seules les ordures ménagères peuvent y être déposées).

Monsieur le Maire signale qu'une demande doit être faite pour installer une colonne semi- enterrée en haut du bourg (à l'actuel emplacement des containers)

H. Crespel demande s'il est possible de prévoir une réunion avec un responsable du Sirtom pour expliquer l'ensemble de la démarche.

JP. Clergeau fait part au conseil municipal qu'à la demande des propriétaires du Vieux Séchoir à Turenne-gare, lassés du mauvais entretien des espaces appartenant à la SNCF, il sera installé des « claustras » en face du restaurant. Un devis a été établi à 780 €.

N.Guillaume, conseiller municipal, indique que le mauvais entretien espaces le long de la voie ne se limite pas à cet endroit. Il souhaite qu'on relance la SNCF pour exiger un bon entretien du bord des voies de chemin.

J. Levard, adjoint, souhaite que quelques conseillers se portent volontaires pour participer à l'élaboration du projet de mandature comme cela avait été fait en 2008. S. Lafaye, S. Chambon et D. Duarte souhaitent y participer.

N. Guillaume, conseiller municipal, demande à qui incombe la responsabilité de la terrasse de Mme Métivier. Le maire répond que la commune octroie une autorisation d'occupation du domaine public. Pour le reste c'est la responsabilité de la propriétaire.

G. Courdurié, adjoint, fait part au conseil municipal que la cérémonie du 8 mai aura lieu ce jour là, à 11 heures.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a eu un contact avec une personne pour la circulation d'un petit train depuis l'office de tourisme jusqu'à la carrière à partir du 15 juin. Sur le plan du principe, mais sans grand enthousiasme, le conseil municipal donne son accord de principe.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 05 JUIN 2014 à 20 heures 30

Membres présents :

M. Y. Gary, Mr JP. Clergeau, Mme M. Batut, Mr J. Levard, Mr G. Courdurié, Mr Estivie, Melle Chambon, Mme Lafaye, Mr Guillaume, Mme Duarte, Mr Beylie, Mr Boubert, Mme Crespel, Mr Claval, Mme Geoffre,
Secrétaire de séance : Melle S. Chambon a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour rajouter une délibération : Demande de subvention exceptionnelle auprès de la Sénatrice pour le PLU.
A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent de rajouter cette délibération à l'ordre du jour de la réunion.

ORDRE du JOUR :

- **Demande de subvention exceptionnelle :**

Monsieur le Maire présente les raisons de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) :

- L'actuelle carte communale a été approuvée le 7 juin 2006 par Monsieur le Préfet de la Corrèze. Ce document permet la seule distinction de zones constructibles (U) et de zones restant non constructibles, à vocation naturelle ou agricole (N). Ce document ancien mérite d'être revu au regard de l'inégale mise sur le marché de terrains à bâtir dans les secteurs constructibles depuis 2006.
- Le classement de la butte de Turenne a été acté par décret en Conseil d'Etat du 27 avril 2010. Un cahier de gestion du site, auquel les maîtres d'œuvre peuvent se référer pour tout projet de construction ou d'aménagement, est désormais disponible. Ce document reste sans portée juridique mais certaines réflexions qu'il contient pourraient nourrir avec profit la définition ou l'extension des secteurs constructibles. Le PLU permettra également une meilleure lecture des droits des porteurs de projets quant à l'aspect des constructions en apportant une réponse claire et actualisée (par groupes de parcelles constructibles) aux porteurs de projet.

Ce document permet en effet de définir plus finement le potentiel d'urbanisation et les conditions de réalisation de celle-ci. Il permettra également un encadrement plus homogène des demandes de construction sur le territoire communal en assurant une plus grande équité entre les citoyens réalisant un projet dans le périmètre classé et ceux investissant en dehors du périmètre. Ceci au profit d'un paysage de qualité, pour tous.

- Par ailleurs, l'arrêt du SCOT Sud Corrèze, désormais exécutoire, à l'unanimité des 86 communes membres, le 13 décembre 2013, implique pour chaque commune de mettre en compatibilité son document d'urbanisme (carte communale ou PLU) avec les orientations de ce document dans un délai de 3 ans maximum.

Au regard des éléments qui précèdent, le Maire souhaite que la commune s'engage dans l'élaboration d'un PLU.

L'estimation des coûts s'élève à environ 54 315,00 € H.T. se répartissant entre 44 315,00 € pour la prestation du bureau d'études et 10 000,00 € pour l'ensemble des frais annexes.

Le Maire propose de solliciter auprès de notre sénatrice une subvention à hauteur de 10 000,00 € pour aider à financer cette opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

- Décide de réaliser le plan local d'urbanisme (PLU),
- Sollicite le ministère de l'intérieur au titre d'une subvention exceptionnelle de 10 000 €,
- S'engage à réaliser l'opération et à prendre en charge les frais non couverts par les subventions sollicitées pour cette opération,
- Donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

• **Zone 30 dans le bourg de Turenne :**

Le Maire rappelle qu'au cours de la préparation des élections municipales, de nombreux habitants du Bourg, excédés par la vitesse trop élevée de tous véhicules, dans la traversée du bourg, ont souhaité l'instauration d'une zone 30.

Cette disposition figurait dans nos engagements de candidature, il nous appartient désormais de la mettre en œuvre rapidement.

L'instauration d'une « Zone 30 » doit faire l'objet d'un arrêté du maire qui en définit les modalités et une signalisation normalisée doit être mise en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- se prononce en faveur de l'instauration d'une zone 30 dans toutes les voies de circulation, traversant le bourg et pas seulement la RD8,
- donne pouvoir au Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette décision.

• **Subventions aux associations :**

Monsieur le Maire remet aux membres du Conseil Municipal un tableau récapitulatif des subventions attribuées aux associations depuis 2008 et les propositions pour 2014 avec une augmentation de 10% pour toutes les associations turennoises.

Le montant global a été inscrit au budget 2014. Mais pour certaines associations, le montant a été modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les subventions comme suit :

* C.C. des Jeunes Agriculteurs	110,00 €
* Comice Agricole de Meyssac	100,00 €
* F.N.A.C.A.	250,00 €
* La Turennoise	110,00 €
* Les amoureux des jardins.....	110,00 €
* Les parents d'élèves	275,00 €
* Turenne Gym Vitalité	275,00 €
* Turenne Passion	495,00 €
* Les Viscomtins	275,00 €

Monsieur le Maire est autorisé à mandater pour chacune des associations le montant correspondant.

• **Commission communale des impôts directs :**

Le Conseil Municipal procède à la désignation de 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants pour la commission communale des impôts directs en sachant que les services fiscaux ne retiendront que 6 titulaires et 6 suppléants :

* Commissaires Titulaires :

- | | |
|---|--|
| - Mr JALADI Didier à Ligneyrac | - Mme CASTANET Brigitte (propriétaire bois) |
| - Mr CLAVAL Jacques | - Mr TRONCHE Pierre |
| - Mr BEYLIE Christophe (propriétaire bois) | - Mr ESTIVIE Alain |
| - Mr CLERGEAU Jean-Paul | - Mme SERRAGER Solange |
| - Mr SOURZAT Denis | - Mr LAFOND Guy |
| - Mr COURDURIE Georges | - Mr CERTES Laurent à Ligneyrac |

* Commissaires Suppléants :

- | | |
|--|--|
| - Mr CHASTAGNIER Jean-Noël à Jugeals-Nazareth | - Mme CREPEL Hélène |
| - Mr LAVIALLE Joël à Sarrazac | - Mme SENEPART Anne |
| - Mr SOUSTRE Régis | - Mr COLOMBIER Jean |
| - Mr GUILLAUME Nicolas | - Mr POIGNET Didier (propriétaire bois) |
| - Mr PEUCHAMIEL Jean-Pierre (propriétaire bois) | - Mr LEVARD Jacques |
| - Mlle CHAMBON Sophie | - Mme BATUT Martine |

• **Jury d'assises**

Le Conseil Municipal a désigné par tirage au sort :

- Monsieur Henri BIZE
- Madame Nicole MARTY
- Monsieur Stéphane BAILLET

Ces personnes seront inscrites sur la liste préparatoire du Jury d'Assises pour l'année 2015.

• **Statuts du Causse Corrèzien :**

Le Maire donne lecture des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Causse Corrèzien, version du 12 Mai 2014, et sollicite l'approbation du conseil municipal sur ces statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Causse Corrèzien – version du 12 Mai 2014.

• **Frais de déplacements :**

- **Frais de déplacements pour les agents recenseurs.**

Monsieur Jacques Levard, adjoint, nommé coordonnateur du recensement qui a eu lieu du 15 janvier au 15 février 2014 rappelle les éléments de contexte.

Trois districts avaient été dessinés, dont les responsabilités étaient réparties comme suit :

- District 3 : Hélène Crespel (Nord et Est)
- District 4 : Claire Bernard Laurent (partie centrale)
- District 5 : Stéphanie Fernandez (Sud et Ouest)

Les opérations, du fait de la dispersion de l'habitat, de la taille de la commune, de la difficulté à joindre nombre des habitants hors le soir et le week-end, de l'absence de réponse de certains, ont obligé les agents recenseurs à multiplier les déplacements pendant les 4 semaines du recensement en utilisant pour se faire leur véhicule personnel.

Cela leur a occasionné des frais, de carburant notamment, insuffisamment pris en charge, par l'indemnité qu'elles ont perçue.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, hors Hélène Crespel qui ne prend pas part au vote,

- décide de verser une indemnité spéciale de frais de déplacement de **150 €** à chacune, sans distinction entre les trois zones, le travail ayant été partagé de façon équitable, et les trois agents n'ayant pas hésité à s'entraider en cas de besoin.

- Frais de déplacements du Maire.

Le Maire sollicite de la part du conseil municipal et pour la durée du mandat l'autorisation d'être remboursé de ses frais de déplacements pour deux objets et seulement deux.

- Congrès annuel des Maires,
- Réunions de l'association des plus beaux villages de France : Assemblée Générale, bureau et commissions.

Ces remboursements se feront sur les bases des frais réels sur présentation des justificatifs ou à défaut sur les bases forfaitaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, hors le Maire qui ne prend pas part au vote,

- décide d'autoriser le Maire à se faire rembourser les frais de déplacements pour les deux objets inscrits ci-dessus.

Cette délibération prend effet au 28 mars 2014.

- **Désignation d'un représentant à la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées :**

Madame Hélène CRESPEL a été désignée par le conseil municipal pour siéger à la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

- **Désignation d'un représentant à la commission d'évaluation des charges transférées :**

Le conseil municipal désigne : Mr Yves GARY (représentant titulaire) et Mr Jacques LEVARD (représentant suppléant) pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Mr Jacques LEVARD est également désigné pour siéger à la commission des impôts indirects.

- **Questions diverses :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le petit train ne circulera pas à Turenne cet été. Sur le plan administratif, il y avait trop de contraintes et la locomotive de l'exploitant n'était pas adaptée aux pentes du bourg.

Monsieur le Maire signale que par décret du 26 mai 2014, les conseils municipaux sont convoqués le 20 juin 2014 afin de désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Une convocation sera envoyée à chaque membre du conseil municipal.

D. Duarte, conseillère municipale, demande s'il est possible de rajouter un lampadaire à « Combe Brunet », au lotissement. Elle demande également pour le fauchage des bordures de route.

Sur le premier point, le maire répond que ce n'est pas si simple dans la mesure où il faudrait à nouveau ouvrir une tranchée alors que le revêtement suite aux travaux d'assainissement est récent. Sur le deuxième point JP Clergeau que le fauchage horizontal est quasiment terminé. Le passage complet se fera comme chaque année à l'automne.

C. Beylie signale la dégradation de la chaussée (« dos d'âne » sur la route en limite de Noailhac et Turenne. La commission des travaux doit se rendre sur place. Mais il semble que ce tronçon se situe sur la commune de Noilhac.

J. Levard soumet au conseil municipal certains points visant à mieux utiliser internet : transmission des procès verbaux et comptes-rendus de réunions du conseil municipal ainsi que les convocations. La commission « nouvelles technologies » doit se réunir pour reprendre le site internet qui n'est pas à jour.

De plus, certaines communes s'équipent de mémoires photographiques (classement de photos, etc.) dont devrait se doter la commune. Le maire encourage fortement la commission à s'emparer de ces sujets et rappelle qu'il a proposé la constitution de cette commission à cet effet.

H. Crespel signale que les travaux ont commencé à Vival. Effectivement les travaux d'agrandissement du Vival ont débuté après de longues et lentes préparations par le renforcement du plancher (poteaux béton au rez de chaussée), l'agrandissement du magasin lui-même s'effectuera à l'automne en accord avec la gérante.

Elle demande également s'il est possible d'installer un container à verre en bas du bourg. Le maire répond par la négative en raison des nuisances sonores qu'il engendre à l'exemple de Turenne-gare où il a dû être déplacé.

JP. Clergeau demande de payer les heures supplémentaires aux agents d'entretien pour le nettoyage des sanitaires les samedis et dimanches d'été. L'ensemble du conseil donne son accord.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le spectacle donné par les enfants Mardi soir à la Grange Rouge était remarquable et extrêmement émouvant. C'est un magnifique travail qu'a réalisé l'équipe enseignante superbement retranscrit par nos jeunes élèves artistes. Il est seulement dommage qu'un plus grand nombre de turennois n'aient pu profiter de ce spectacle. Un courrier sera adressé à la directrice pour la remercier et féliciter tous les acteurs.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 20 JUIN 2014 à 20 heures 30

Membres présents :

M. Y. Gary, Mr JP. Clergeau, Mr J. Levard, Mr G. Courdurié, Melle Chambon, Mr Estivie, Mme Lafaye, Mr Guillaume, Mme Duarte, Mr Beylie, Mr Boubert, Mr Claval, Mme Geoffre, Absentes, excusées : Mme Batut (a donné pouvoir à A.Estivie)

Mme Crespel (a donné pouvoir à JP. Clergeau)

Secrétaire de séance : Melle S. Chambon a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE du JOUR :

*** Election des délégués de la commune et des suppléants pour les élections sénatoriales**

Le Maire indique que la date de convocation du conseil municipal pour cette désignation a été fixée par arrêté ministériel.

Ce qui par contre n'était pas précisé, jusqu'à hier, c'est que le procès verbal de l'élection devait être transmis à la gendarmerie au plus tard à 21 heures.

J'ai appelé la gendarmerie de Meyssac pour leur faire savoir que ce serait impossible pour nous dans la mesure où le conseil municipal est convoqué à 20 heures 30.

Le Maire propose les candidatures dans l'ordre du tableau soit :

Candidats titulaires : Mr Y. Gary, Mr JP. Clergeau et Mme M. Batut

Candidats suppléants : Mr J. Levard, Mr G. Courdurié, Melle S. Chambon

et sollicite l'assemblée pour savoir si d'autres personnes sont candidates.

Il n'y en a pas. Il est donc procédé au vote à bulletin secret des titulaires d'abord :

- Votants : 15

- Suffrages exprimés : 15

- Ont obtenu : Mr Y. Gary 15 voix : Elu
 Mr JP. Clergeau 15 voix : Elu
 Mme M. Batut 15 voix : Elue

des suppléants ensuite également à bulletin secret,

- Votants : 15
 - Suffrages exprimés : 15
 - Ont obtenu : Mr J. Levard 15 voix : Elu
 Mr G. Courdurié 15 voix : Elu
 Melle S. Chambon 15 voix : Elue

Pour permettre au conseil municipal de continuer à dérouler l'ordre du jour, il a été demandé à Frédéric Poignet, agent technique, qui l'a spontanément accepté, de bien vouloir amener le procès verbal de l'élection à la gendarmerie de Meyssac.

*** Désignation des membres de la commission d'appel d'offres – nouvelle délibération :**

Par courrier en date du 21 mai 2014, Monsieur le Sous-préfet nous indique que selon la jurisprudence de 1991, les membres de la commission d'appel d'offre doivent être élus au scrutin secret sauf s'il y a unanimité du conseil municipal pour voter à main levée.

En réponse du 2 juin j'ai indiqué que, comme par le passé, les membres de la commission d'appel d'offre ont été élus à main levée.

En conséquence, le 10 juin, Monsieur le Sous-préfet nous a fait savoir que notre délibération était entachée d'illégalité et qu'elle devait être retirée.

C'est la raison pour laquelle elle figure à nouveau à l'ordre du jour de notre réunion.

Dans la mesure « où le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations », je vous demande comment vous souhaitez procéder.

Le conseil municipal unanime demande de ne pas voter à bulletin secret.

Le Maire propose alors la candidature des membres qui avaient été précédemment élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit :

- **Membres titulaires :**
 - Mme Martine **BATUT**, Maire adjoint
 - Melle Sophie **CHAMBON**, Conseillère Municipale déléguée
 - Mr Georges **COURDURIE**, Maire adjoint
- **Membres suppléants :**
 - Mr Christophe **BEYLIE**, Conseiller Municipal
 - Mr Jean-Paul **CLERGEAU**, Maire adjoint
 - Mme Hélène **CREPEL**, Conseillère Municipale

Cette délibération annule et remplace
celle qui avait été reçue à la Sous-préfecture le 09/04/2014

*** Projet de convention ALSH de Jugeals-Nazareth :**

Les nouveaux rythmes scolaires vont se mettre en place à la rentrée scolaire 2014/2015, de ce fait les enfants seront scolarisés le mercredi matin.

L'enquête que nous avons conduite en février 2014 a montré qu'une dizaine d'enfants pourrait être intéressée par l'accueil au Centre de Loisirs « Causse Tot » à Jugeals-Nazareth.

En effet, il nous semble plus intéressant dans l'intérêt des enfants de conforter le centre de loisirs existant avec du personnel qualifié plutôt que de créer une antenne à Turenne.

Mais depuis le 1^{er} janvier 2014, la C.A.B.B. est gestionnaire de l'accueil de loisirs « Causse Tot ».

Il convient donc de la solliciter afin de mettre en place une nouvelle organisation pour accueillir ces enfants à Jugeals-Nazareth à partir de la mi-journée le mercredi.

Rappel : en application de l'article 10 de l'arrêté préfectoral du 15 avril 2013, l'exercice de la compétence est subordonné à la reconnaissance de l'intérêt communautaire et ce dernier doit être défini dans les 2 ans au plus tard. Jusqu'à cette définition, l'intérêt communautaire déterminé au sein de chaque établissement ayant fusionné reste en vigueur sur le périmètre l'ancien EPCI.

Dans l'attente que la C.A.B.B. ait défini l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale », il pourrait être signé une convention de prestation de services avec chaque commune aux conditions suivantes :

- le mercredi en sortie de classe, le transport collectif des enfants à l'ALSH « Causse Tot » sera organisé par la commune de Turenne, selon les moyens de son choix et à ses frais,
- les enfants seront pris en charge par les animateurs de l'accueil de loisirs dès la sortie du car,
- le repas sera pris à la cantine de Jugeals,
- toute précision nécessaire à l'organisation matérielle de l'accueil figurera dans la convention,
- les coûts inhérents à ce service seront facturés par la C.A.B.B. sur présentation d'un état financier récapitulatif (solde de fonctionnement proratisé au nombre d'enfants) et une répartition des coûts prévus à l'avance entre parents et commune.

La fréquence sera définie au préalable entre les parties et inscrite dans la convention,

- la convention est conclue à titre temporaire, du jour de la rentrée scolaire 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, dans l'attente d'avoir défini l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale ». Elle pourra être prolongée par voie d'avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

Article 1^{er}. d'approuver dans l'intérêt général des familles la signature de cette convention entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et la commune de Turenne, selon les conditions exposées ci-dessus,

Article 2. d'autoriser le Maire à signer cette convention et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

*** Délibération modificative du budget :**

Lors de la succession CHAMINANT, la commune s'est portée acquéreuse des parcelles numéros 1407, 1408, 1409 et 1410 situées juste sous le parking de la carrière, dont elle était déjà locataire.

L'acte notarié est désormais signé depuis le 24 février 2014 et il va falloir procéder au paiement.

Or, nous n'avons pas intégré cette dépense au budget investissement de l'année 2014.

Il convient donc de virer la somme de 3 100 € du budget de fonctionnement vers l'investissement. Cette opération ne modifie pas l'équilibre général du budget 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte cette délibération budgétaire modificative.

*** Servitude d'écoulement des eaux pluviales :**

Exposé des motifs :

Monsieur Jérôme JALADI est en cours de cession d'une parcelle de terrain constructible, référencée C 2949 au lieu dit Le jardin carré, à Mme et Mr VARRON.

Sur cette parcelle débouche depuis plusieurs décennies une traversée de buses qui permet l'écoulement naturel des eaux pluviales de la voie communale située en contre haut.

Au moment de la négociation pour la vente, cette situation était parfaitement connue des protagonistes. Il avait été entendu entre eux que cette sortie de buse pourrait être canalisé par un busage jusqu'à la limite de la parcelle enherbée appartenant également à Mr JALADI. Ce mode opératoire ne modifiait pas l'écoulement des eaux pluviales mais il présentait l'avantage d'assainir la parcelle sur laquelle la famille VARRON allait construire sa maison.

J'avais donné mon accord pour cette modification limitée et sans conséquence dommageable pour personne.

Mme et Mr VARRON ont obtenu leur permis de construire le 08 avril 2014. Ils sont donc prêts

à signer l'acte d'achat. Mais Mr JALADI n'est plus d'accord pour accepter les eaux de ruissellement en limite de sa propriété comme il s'y était engagé oralement.

Une réunion de conciliation a eu lieu sur place le 28 mai en présence Mme et Mr VARRON, le maire Y. GARY, le premier adjoint J.P. CLERGEAU, Mr AURIAC de la bourse de l'immobilier qui représentait Mr JALADI absent.

Dans un souci de conciliation, le maire a proposé de déplacer cette traversée de buses à la charge de la commune d'une dizaine de mètres en amont, à la limite entre les deux propriétés.

Ainsi les eaux pluviales continueraient à s'écouler et à s'infiltrer naturellement sans pénaliser l'un ou l'autre des riverains à l'aide d'un léger fossé mitoyen.

Après avoir donné son accord à son agent immobilier qui me l'a retranscrit le lendemain, Mr JALADI s'est à nouveau rétracté.

Or, le notaire souhaite une délibération de notre part pour régulariser l'acte de servitude et préciser les délais de réalisation des travaux. Nous-mêmes commune devons exiger que cette servitude figure dans l'acte notarié pour éviter toute difficulté ultérieure.

La délibération acceptant ce déplacement, la servitude et la réalisation des travaux ne pose pas vraiment de problème en soi.

Mais, compte tenu des volte faces successives de Mr JALADI, et ce n'est peut-être pas fini, le maire ne souhaite pas engager la responsabilité du conseil municipal sans disposer au préalable de l'acceptation écrite dûment signée et attestée de Mr JALADI et de Mme et Mr VARRON qui eux ne font aucune difficulté.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le principe du déplacement de la traversée de buses qui sera réalisée à la charge de la commune sous les conditions expresses ci-après :
 - . ce déplacement de la traversée de buses se fera exclusivement en limite de propriété ou ne se fera pas,
 - . chacune des deux parties s'engage à accepter ce mode opératoire par un engagement écrit et précis dûment signé,
 - . aucun recours ultérieur ne pourra être engagé contre la commune sur cette opération et ses éventuelles conséquences à terme.
- précise que si les trois conditions définies ci-dessus ne sont pas remplies, le Maire n'est pas habilité à engager les travaux.

* Encaissement de chèques :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception en mairie de chèques, à savoir :

- Mme Corinne MAZET (Don à la Commune)	300,00 €
- Mr Bertrand LE PRINCE (Don à la Commune)	150,00 €
- Mme Jacqueline MATOU	
(forfait : borne cassée à la Grange Rouge)	150,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à encaisser ces chèques.

* Présentation du projet de territoire de l'Agglo à 49 :

Dans le cadre de la future programmation des crédits européens, mais aussi d'une nouvelle génération de contrat d'agglomération, les services de la communauté d'agglomération qui compte désormais 49 communes ont élaboré un état des lieux et un diagnostic qui sont les bases indispensables pour définir les orientations prioritaires de notre territoire et contractualiser ensuite avec l'Etat et la Région pour les fonds européens.

Il apparaît utile que notre conseil municipal connaisse mieux le contexte intercommunal qui devient le cadre de travail dans lequel nous allons évoluer pendant ce mandat.

Ce document développe :

- le territoire et la population,
- les infrastructures, équipements et services,
- l'économie, l'emploi et la formation,
- l'agriculture et les espaces
- l'habitat et les constructions.

Chaque chapitre se conclut par des enjeux et des axes de travail qui seront à développer dans le projet de territoire.

En conclusion, le Maire invite chaque conseiller municipal à approfondir l'analyse de ce document en précisant que c'est dans ce cadre encore très général que les projets de la commune devront s'inscrire pour espérer des financements publics même si ces derniers sont de plus en plus réduits et dans des cadres juridiques de plus en plus contraints.

*** Questions diverses :**

JP. Clergeau indique que le tracteur tondeuse est commandé. La livraison est prévue mi-juillet.

C. Boubert indique que les voisins se plaignent du mauvais entretien de la végétation devant la maison CASTANET Marc. Il se propose d'effectuer un nettoyage et les employés communaux évacueront les végétaux coupés.

Information sur les dotations de l'Etat :

Le maire informe le conseil municipal de l'évolution de la dotation annuelle de l'Etat (DGF) :

- 2012 : 127 800 €
- 2013 : 124 400 €
- 2014 : 115 800 €

Soit une diminution de 12 000 € en deux ans. Parallèlement, les seules charges de personnel liées à la réforme des rythmes scolaires engendreront une dépense supplémentaire de près de 8000€.

Ce sont autant de marges de manœuvre en moins pour financer nos futurs projets d'investissements.

MOTION du conseil municipal :

Le Maire rappelle le projet de regroupement des régions dont la presse s'est faite largement écho.

Il fait connaître sa totale opposition au rapprochement avec le Centre et Poitou-Charentes et demande l'avis au conseil municipal.

Unaniment, ces derniers partagent la même opposition à ce regroupement aberrant.

Le Maire propose alors aux élus le projet de motion ci-après :

Objet : Réforme territoriale.

Nous avons pris connaissance avec intérêt du projet de regroupement des Régions, tel qu'annoncé par le Chef de l'Etat, avec l'objectif de disposer rapidement de douze à quatorze grands ensembles humains et économiques, à la mesure des autres Régions européennes.

Nous ne voyons que de la logique dans cet effort de rationalisation et de prise en compte de la modernité : les régions actuelles, imaginées dans les années cinquante datent d'une période où les courants de circulation réels et virtuels et les moyens technologiques étaient tellement différents. L'histoire et la géographie ont de tout temps organisé et commandé les groupements humains, mais tout regroupement artificiel a toujours conduit à un fiasco. Les premières propositions publiées, fin mai début juin avec le rattachement du Limousin à l'Aquitaine (avec Midi-Pyrénées, la logique aurait aussi été respectée), rencontrait notre totale adhésion.

Quelle ne fut pas notre stupeur et notre colère de découvrir dans la presse, qu'au dernier moment contre toute logique, le Limousin serait attaché, avec Poitou-Charentes (région inexistante sur le plan historique) et à la Région Centre (même remarque). Le fait de constituer la plus grande région géographique n'atténue pas du tout notre rejet de ce projet.

Ne pas tenir compte de l'histoire et de la géographie témoigne d'une légèreté et d'une ignorance qui laissent pantois, et contribuent à déconsidérer les fonctions d'Etat.

Par quel mépris du réel peut-on imaginer que Brive et Dreux partagent les mêmes courants de circulation, les mêmes enjeux économiques, la même histoire, la même offre touristique, etc. ? A qui faut-il rappeler la différence entre langue d'Oc et d'Oil, la frontière naturelle de la Loire, l'histoire des Parlements du Sud-Ouest ? Quel point commun entre les producteurs de veau sous la mère corréziens et les céréaliers du Loiret ?

La Corrèze se jette dans la Vézère qui elle-même est un affluent de la Dordogne avant de constituer juste en amont de Bordeaux l'estuaire de la Gironde. Banalités que ces éléments ?? Nullement : ces courants ont forgé depuis des millénaires l'histoire de nos territoires dont nous sommes les garants et les héritiers.

A tout le moins, que les responsables de ce découpage artificiel s'inspirent du courage du législateur des années 60, qui avait modifié les rattachements de certains départements, pour respecter la logique des courants économiques.

Nous manifestons notre forte volonté que le Limousin soit regroupé avec l'Aquitaine, ou, à défaut, avec Midi-Pyrénées. Sinon, nous prôtons le démantèlement de la Région Limousin avec l'intégration de la Corrèze à l'Aquitaine ou Midi-Pyrénées.

L'essentiel de notre vie économique, sociale, touristique, patrimoniale est organisée avec ces voisins depuis la préhistoire ; elle l'est encore aujourd'hui et le restera demain quoiqu'il advienne d'artificielles limites administratives.

Cette réforme territoriale est fondée et indispensable, nous approuvons sa rapidité de mise en œuvre, seul gage de réussite ; mais pourquoi vouloir la détruire avant même qu'elle n'existe ?

Le Conseil municipal de Turenne, lointain héritier d'une vicomté qui a rayonné pendant près d'un millénaire aux confins des trois départements du Lot, de la Dordogne et de la Corrèze exprime modestement mais fermement son rejet d'appartenir à une « Région Centre », sans logique, sans âme, et sa forte volonté d'un rapprochement avec l'Aquitaine, son rattachement historique.

Cette motion est votée à l'unanimité par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal vous informe...

COMMISSION SCOLAIRE

▣ Rentrée scolaire

La rentrée scolaire du 2 Septembre s'est bien déroulée sous un magnifique soleil et petits et grands ont retrouvé leurs enseignantes.

Les Rythmes scolaires sont mis en place avec les TAP (temps d'activités périscolaires) tous les jours de 15h45 à 16h30. Dans un premier temps, les activités sont assurées par le personnel de la commune. Des animateurs et des volontaires viendront compléter nos équipes petit à petit.

L'effectif de l'école est de 64 enfants.

Mme Nadine SAUVEZIE : maternelle – cycle 1

PS : 1 MS : 16 = 27 élèves

Mme Carine BEYNE : cycle 2

GS : 6 CP : 5 CE1 : 5 = 16 élèves

Mme Virginie TOURENC : cycle 3

CE2 : 11 CM1 : 3 CM2 : 7 = 21 élèves

Nous souhaitons aux enseignants, aux enfants ainsi qu'à tout le personnel communal une très bonne rentrée.

▣ Activités périscolaires

Vous êtes à la retraite, vous avez du temps libre, vous aimez être à l'écoute des enfants et vous avez une passion (jeux de cartes, travaux manuels de toutes sortes, etc.), alors pourquoi ne pas la partager ou la transmettre à nos enfants du Groupe Scolaire, selon vos disponibilités et le jour qui vous conviendrait.

Ces activités TAP (temps d'activités périscolaires) se déroulent dans le cadre des rythmes scolaires le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30.

Si vous êtes intéressés pour vous joindre à nous, vous pouvez contacter pour tout renseignement complémentaire la Commission scolaire : Martine BATUT (tel : 06 81 33 05 51) ou en faire part à Sophie LAFAYE et Delphine DUARTE (commission scolaire et parents d'élèves).

Nous vous remercions par avance.

La Commission scolaire.

COMMISSION DES TRAVAUX

Les travaux programmés pour l'année 2014 sont terminés.

Trois entreprises ont été retenues et le montant total des travaux s'élève à 37 969 € HT.

Entreprise ATS MALET pour un montant de 6 047 € :

- Enrobé autour des colonnes semi-enterrées près de l'école
- Route de Baladre : au départ de la départementale sur 50 m

Entreprise EUROVIA pour un montant de 14 396 € HT :

- Goudronnage au Chaffol
- Remise à niveau de la chaussée à Linoire Bas
- Voie communale accès maison de M. Donker
- Voie communale à Gernes accès de M. Venturini, M. Delmas, M. Leblanc

Entreprise DEVAUD pour un montant de 17 526 € HT

- Route des Terres Mâles et du Pré Grand

L'équipe technique a fait divers travaux :

- Pose de 40 mètres de grillage à l'école avant la rentrée scolaire
- Pose des claustras à Turenne Gare
- Consolidation du mur communal de M. Demester
- Aqueduc à la limite de M. Jaladi et M. Varron

Le fauchage sera fait sur la plupart des routes avec du retard dû au mois d'août pluvieux.



Infos diverses

MAISONS ILLUMINEES

Depuis plusieurs années maintenant, vous êtes nombreux à décorer et à illuminer votre maison pendant la période magique des fêtes de Noël, pour le plus grand plaisir de tous.

La commission « Cadre de Vie » souhaite continuer à encourager ces décorations, chaque année plus nombreuses et magnifiques, et à récompenser ce travail qui contribue à l'embellissement de notre commune.

Deux personnes sillonneront les villages de Turenne à la fin de l'année pour découvrir ces illuminations.

Pour participer, n'oubliez pas de vous inscrire auprès de la Secrétaire de Mairie.

INSCRIPTION SUR LES LITES ELECTORALES

Si vous êtes nouveaux résidents à Turenne, vous devez vous faire inscrire sur les listes électorales de la Commune pour pouvoir voter.

Cette inscription doit être effectuée **au plus tard le 31 Décembre 2014 à la Mairie** (**Attention** aux jours et heures d'ouverture).

RECENSEMENT CITOYEN/MILITAIRE

Le recensement concerne **tous les jeunes français, garçons et filles, à l'âge de 16 ans**. C'est une démarche **obligatoire**, notamment pour pouvoir se présenter à des concours ou examens publics (bac et permis de conduire par exemple).

Vous devez vous présenter à la Mairie muni d'une pièce d'identité justifiant de votre nationalité française (carte nationale d'identité, passeport) **et** de votre Livret de Famille, afin de remplir une notice individuelle (état civil ; filiation ; adresse ; situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle).

Pensez à effectuer cette démarche.

HORAIRES D'OUVERTURE AGENCE POSTALE ET MAIRIE

AGENCE POSTALE

LUNDI 9h - 11h45
MARDI 13h30 - 16h15
MERCREDI 9h - 11h45
JEUDI 13h30 - 16h15
VENDREDI 9h - 11h45

MAIRIE

Mardi, Mercredi et Vendredi :
8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30
Lundi et Jeudi : 8h30 - 12h30

DEMOGRAPHIE
(du 08 Juin au 30 Septembre 2014)

Naissances :

Simon, Louis **DANIEL**, né le 5 juillet 2014 à Brive (19)
Domicilié à « La Gironie » 19500 TURENNE

Maxence **BOISSON**, né le 23 juillet 2014 à Brive (19)
Domicilié à « Puy Laboussette » 19500 TURENNE

Mariages :

Camille Etienne **LELOUP** et Sophie Marie Chantal **LE PRINCE**
Le 4 Juillet 2014

Jérôme **ROQUE** et Agnès Emmanuelle **NOUAL**
Le 30 Août 2014

Mickaël Nicolas **CAUDOUX** et Charline **SOUSTRE**
Le 6 Septembre 2014

Décès :

Néant.

REUSSITE AUX EXAMENS

- Marine **BEYLIE**, domiciliée à "Jalinat", a obtenu son **BEP (Brevet d'études professionnelles) "Hygiène et environnement"**

- Sophie **CHAMBON**, domiciliée à "Le Coucournet", a obtenu son **Master 2 "Gestion des collectivités territoriales" avec Mention Assez Bien.**

- Maxime **CHEVALIER**, domicilié à "Gernes", a été admis en **5ème année à "Sciences Po" Bordeaux**

Le Conseil Municipal félicite les nouveaux lauréats et leur souhaite bonne chance pour la poursuite de leurs études ou pour leur entrée dans le monde du travail.

Si vous souhaitez communiquer les résultats aux examens de vos enfants, manifestez-vous auprès de la secrétaire de Mairie et nous les publierons dans le prochain bulletin.

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DES EAUX DE ROCHE DE VIC

Le Bureau BD Environnement a établi une note de synthèse du « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable" pour 2013 » dont nous vous présentons ci-dessous un extrait.

- **23 Communes adhèrent au Syndicat**, soit une population de 9509 habitants au 01/01/2014.
- **La gestion du Service de distribution d'eau potable** : contrat de type « affermage » passé avec SAUR France, du 1er janvier 1994 au 31 décembre 2018..
- **Volumes produits par les ressources propres du Syndicat** :
 - en 2012 : 832 530 m³
 - en 2013 : 833 617 m³
- **Les ouvrages de stockage et de traitement** :
 - 32 réservoirs semi-enterrés
 - 6 châteaux d'eau
 - 6 bâches de reprise
 Soit une capacité totale de stockage de 8320 m³
- **La distribution** :
 - Nombre de branchements :
 - en 2012 : 5 968
 - en 2013 : 5 991 (soit + 0.3 %)
 - Volumes facturés (consommés) :
 - en 2012 : 532 609 m³
 - en 2013 : 524 486 (soit -1,5 €)
- **Remarques** :
 - Consommation moyenne annuelle des abonnés domestiques : 80 m³ / branchement / an
 - En 2013 : 76 % des abonnés du Syndicat ont consommé moins de 100 m³ / an.
- **Caractéristiques du réseau et ses performances** :
 - Longueur de canalisations : 619 km dont 93 km acier, 72 km fonte, 18 km polyéthylène et 434 km PVC
 - Rendement du réseau de distribution :
 - en 2012 : 73,7 %
 - en 2013 : 72,7 %
 - Indice linéaire de perte en réseau :
 - en 2012 : 0,98 m³/jour/km
 - en 2013 : 1 m³/jour/km
 - Réparations, liées à des fuites, effectuées sur le réseau :
 - en 2012 : 71
 - en 2013 : 115
- **La qualité de l'eau, en 2013** :
 - Analyses bactériologiques : 56 analyses réalisées : taux de conformité = 100%
 - Analyses physico-chimiques : 72 analyses réalisées : taux de conformité = 98,6%
- **Travaux réalisés par le Syndicat en 2013** : à hauteur de 211 000 € HT
- **La facture type pour une consommation de 80m³/an** :
 Au 01/01/2013 : 350.68 € TTC/an soit 4,38 € TTC/m³